

## Compte rendu du conseil municipal du mercredi 13 septembre 2017

Présents : Mmes BERTHONNEAU BERNARD MORISSET MM. LAMBERT NERBUSSON BRUNET TINEL GROLLEAU MOLLE LAVAUD

Absents excusés : Mmes CREON ROBEREAU DANIEL, M. PASQUET

Absents avec procuration : Mme CREON à Mme BERTHONNEAU

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.

M. Olivier MOLLE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.

### **Actualisation des tarifs communaux et délais de réservation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :**

Monsieur le Maire présente l'évolution tarifaire pour l'année 2018 que ce soit pour les locations de salles, le repas à la cantine, la garderie, le portage de repas et le cimetière.

Le détail est présenté en annexe.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'évolution tarifaire présentée dans l'annexe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Aménagement foncier de Brion, Ste Verge, Louzy, St Martin de Sanzay : proposition de modification de voirie rurale :**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Président de la commission intercommunale d'aménagement foncier relative aux créations, modifications et suppression proposées et le plan d'ensemble au 1/5000<sup>ème</sup> de ces propositions.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet de modification à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposés par la commission d'aménagement ;
- De supprimer les chemins ruraux dont le détail figure aux tableaux joints ;

### **Ouverture des commerces les dimanches pour 2018 :**

Monsieur le Maire rappelle la loi n°2015-990 du 6 août 2015 article 250 dite « loi Macron » qui donne la possibilité au Maire de supprimer le repos hebdomadaire dans les commerces de détail. Pour 2018, il n'est proposé d'autoriser l'ouverture des commerces que 6 dimanches, à savoir les : 14 janvier, 1<sup>er</sup> juillet, 9, 16, 23 et 30 décembre 2018.

Cette décision prendra effet qu'après l'avis du Conseil Communautaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'accepter l'ouverture des commerces 6 dimanches (voir ci-dessus) pour l'année 2018.

### **Rapport sur le prix et la qualité de l'eau du SEVT 2016 :**

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité de l'eau du SEVT 2016.

Le Conseil prend acte du rapport.

### **Redevance Occupation du domaine public Gaz 2017 :**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire des réseaux est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel. Le calcul de la redevance est effectué sur la base des

Mise à jour du site Internet compte rendu du conseil municipal

longueurs de canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année 2016.

Le montant de la redevance proposé pour 2017 est de 415 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le calcul de la redevance au titre de l'année 2017 pour un montant de 415 €.

### **Recrutement par CDD d'un agent pour l'école :**

Monsieur le Maire informe que le recrutement d'un agent est nécessaire pour l'organisation du temps scolaire et périscolaire. L'agent contractuel s'occupera des temps garderie, bibliothèque et Temps d'Activité Périscolaire. L'agent sera recruté dans le cadre d'un besoin saisonnier au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 325 pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2017 pour un temps de travail total de 464 h.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le recours à un agent contractuel pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2017 aux conditions fixées ci-dessus.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider le recours à un agent contractuel pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2017 aux conditions fixées ci-dessus.

### **Questions diverses :**

#### **Trésorerie :**

Monsieur le Maire informe que la trésorerie se porte bien. Toutes les subventions en attente de paiement ont été acquittées.

#### **Travaux Entrée de Bourg de Pompois :**

Monsieur le Maire informe que le chantier de l'entrée de bourg de Pompois débutera le 2 octobre. En terme de subvention, la commune n'aura pas la DETR 2017 car les financements ont été gelés. Une demande de fonds de concours va être faite à la CCT.

#### **Lotissement de la Croix Camus :**

Monsieur le Maire informe que le zonage est enfin changé en 1AU.

Concernant le permis d'aménager, des soucis ont été rencontrés. La demande avait été déposée avant le 1<sup>er</sup> mai afin d'éviter d'avoir recours à un architecte suite à une nouvelle loi. Après étude par le service urbanisme, il s'avérait qu'il manquait des pièces complémentaires. DSA devait les fournir rapidement sauf que rien n'est arrivé car la DREAL demandait des compléments d'informations que DSA a fournies. Mais à ce jour, il n'y a pas eu de retour de la DREAL donc le permis est annulé. Une nouvelle demande de permis d'aménager va être déposée dès que DSA aura un retour de la DREAL.

Monsieur le Maire explique, que suite à ce loupé, un courrier a été envoyé à DSA pour leur faire part de notre mécontentement. DSA a répondu en s'excusant de la situation et qu'il n'y aura pas de répercussion financière.

Monsieur le Maire, au vu du retard que va prendre le chantier, a demandé la révision de l'échéancier financier.

### Caisses jaunes :

Monsieur le Maire explique, que suite à plusieurs remarques de riverains concernant la non distribution de caisses jaunes pour les plastiques par la CCT, qu'un courrier a été envoyé au service déchets ménagers pour comprendre les raisons de cette non-distribution.

Une réponse a été formulée par le service nous expliquant que suite au report du projet de restructuration du service, des caisses jaunes allaient être rachetés afin de répondre à la demande de riverains.

### Pacte financier et fiscal :

Monsieur le Maire explique, que suite à plusieurs réunions de présentation, les grandes lignes du pacte financier et fiscal ont été présentées. Ces actions présentées permettraient de participer financièrement à la CCT :

- Le FPIC : aujourd'hui : 44% à la CCT et 56 % aux Commune / demain : 50 % chacun
- Foncier bâti entreprise : tout ce qui est déjà implanté sur la commune reste à la commune mais pour toute nouvelle implantation, le foncier bâti entreprise pourrait être réparti : 80% à la CCT et 20% aux communes.
- Fonds de concours : l'enveloppe diminuerait de 25%.
- DSC : la dotation diminuerait de 25 %.
- Participation des ménages : Augmentation de la TH et la TF de 3% en 2018 par la CCT.
- CFE : une augmentation de 1.5 %
- Action de la CCT : Diminution des frais de fonctionnement d'environ 200 000 €.

### Compétence pluviale :

Monsieur le Maire rappelle que la compétence assainissement englobe maintenant la compétence pluvial mais le pluvial urbain et non communal. Des discussions sont en cours à ce sujet.